**ATTESTATION DE SECURITE ROUTIERE**





**GRETA du Velay: 27 boulevard Bertrand, Le PUY Contact : Valérie ALIBERT (tél : 0471099113.** [**v.alibert@velay.greta.fr**](mailto:v.alibert@velay.greta.fr)**)**

**Secrétariat : Monique DELORME . tél : 04.71.09.80.20**

**Intervenant : Mathieu GAUZINS**

**Attestation de sécurité routière (ASR) : un dispositif de remplacement de l'ASSR**

**L'attestation de sécurité routière ASR remplace l'attestation scolaire de sécurité routière pour les publics non scolarisés ou les publics adultes qui n'ont pas passé l'ASSR en milieu scolaire.**

**Modalités**

**Comment passer l'attestation de sécurité routière**

L'organisation de l'ASR est confiée, pour l'ensemble du territoire, aux Greta, groupements d'établissements de l'Education nationale en charge de la formation continue des adultes. L'attestation de sécurité routière, instituée par le décret 2002-675 du 30 avril 2002, valide la connaissance des règles de sécurité routière.

**L'habilitation des Greta à organiser les épreuves et à délivrer l'ASR** résulte d'une convention passée entre le ministère de l'Éducation nationale et celui des transports. Elle témoigne du renforcement des politiques interministérielles dans la lutte contre l'insécurité routière. Elle assure aussi un continuum éducatif entre l'éducation à la sécurité en milieu scolaire et la sensibilisation à la sécurité routière tout au long de la vie.

**Chaque Greta définit les dates des sessions et la liste des centres d'examen. Il y a au moins un centre d'examen par département.**

**Le candidat s'inscrit dans le département de son choix auprès du Greta chargé de l'organisation des épreuves.**

 Il doit fournir les pièces suivantes :

* un justificatif d'identité et d'état civil
* deux enveloppes timbrées

**Les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière, de l'attestation de sécurité routière et de l'attestation d'éducation à la route sont subies à partir d'un support multimédia produit par le ministère de l'éducation nationale**.  
L'attestation scolaire de sécurité routière est délivrée aux candidats qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

**Prochaine SESSION : 20/02/2017 à 9 heures au GRETA du Velay , 27 bd Bertrand, salle B18**